

**CECI N’EST PAS UN PERMIS**

 Service d’urbanisme et d’environnement

259, rue L’Annonciation Sud

Rivière-Rouge QC J0T 1T0

Téléphone : 819 275-3202

urbanisme@riviere-rouge.ca

 **À L’USAGE DE LA VILLE**

Type de demande[[1]](#endnote-1)

 N°

 **CONSTRUCTION**

 **RÉSIDENTIELLE** Matricule

 reçu le

**La demande de nouvelle construction doit être accompagnée des demandes d’installation septique et de prélèvement d’eau, sauf si le terrain est desservi par la Ville (aqueduc et égout).**

***Documents à fournir avec la demande***

|  |
| --- |
| [ ] Certificat d’implantation réalisé par un arpenteur-géomètre (original); |
| [ ] Plans préparés par un technologue, un architecte ou un ingénieur. Dans le cas d’un bâtiment excédant deux étages et 300 m² de superficie de plancher les plans doivent obligatoirement être signés et scellés par un architecte; |
| [ ] Localisation de l’entrée charretière et des cases de stationnement (le propriétaire doit vérifier auprès du Service des Travaux publics et se procurer un permis d’entrée charretière, si nécessaire); |
| [ ] Un plan d’aménagement dans le cas d’habitation multifamiliale, présenté à l'échelle de 1:500, préparé par un professionnel, illustrant la forme et la dimension du terrain de stationnement prévu, le nombre de cases de stationnement, les entrées et les sorties, le système de drainage de surface, le dessin et l'emplacement des enseignes, des lampadaires, des clôtures, des bordures, des plantations et surfaces gazonnées et des allées pour piétons; |
| [ ] Le paiement de la demande (125.00 $ pour le premier logement+ 50.00$ par logement additionnel); |
| [ ] Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n’est pas le propriétaire. |

***Tente, roulotte ou tente-roulotte***

|  |  |
| --- | --- |
| Désirez-vous vous prémunir du droit d’installer temporairement une tente, une roulotte ou une tente-roulotte dans le but d’occuper le terrain vacant sur lequel est destinée votre habitation unifamiliale. | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Si oui, cette autorisation est consentie pour une période maximale de 24 mois. Le délai débute à compter de la date de la délivrance du permis de construction. Si la construction du bâtiment est terminée avant le délai de 24 mois, la roulotte ou la tente-roulotte devra être retirée ou démantelée dans les 30 jours suivants la fin des travaux.* Elle doit être érigée à plus de 20 mètres d’un cours d’eau d’un lac ou d’un milieu humide et ne doit pas être dans la zone inondable;
* Les eaux usées doivent être traitées et évacuées conformément à la réglementation provinciale;
 |

|  |
| --- |
| [ ] Tente [ ] Tente-roulotte [ ]  RoulotteInformations :  |

***Emplacement des travaux***

Adresse :  **OU** Cadastre : 

***Identification***

Propriétaire Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :  Nom : 

Adresse postale :  Adresse postale : 

Ville :  Ville : 

Code postal :  Code postal: 

Téléphone :  Téléphone: 

Téléphone :  Téléphone : 

Courriel :  Courriel : 

***Travaux***

Date prévue du début des travaux :  Date prévue de la fin des travaux : Valeur des travaux :  (estimation des matériaux et de la main d’œuvre)

[ ]  Autoconstruction

 **OU**

[ ]  Entrepreneur

Nom de la compagnie:  Téléphone : 

Nom du responsable :  Cellulaire : 

Adresse :  Télécopieur : 

Ville :  N° de RBQ : 

Code postal :  N° de NEQ : 

Courriel: 

***Description des travaux***

|  |
| --- |
|  |

***Projets***

|  |  |
| --- | --- |
| Type de construction : | [ ] Unifamiliale [ ] Bi familiale [ ] Tri familiale [ ] Multifamiliale |
| Nombre de chambres : | [ ]  1 [ ]  2 [ ]  3 [ ]  4 [ ]  Autre, précisez :  |
| Logement accessoire à l’habitation : | [ ]  Oui [ ]  NonSi oui, précisez le nombre de pièces maximum du logement :  |
| Type de fondation : | [ ]  Béton coulé [ ]  Pilotis [ ]  Blocs [ ]  Dalle flottante [ ]  Autre, précisez :  |
| Type(s) de revêtement(s) de plancher : | Sous-sol :   Rez-de-Chaussée :   1er étage :   2e étage :    |
| Type(s) de revêtement des murs : |  |
| Revêtement extérieur : |  |
| Couleur du revêtement extérieur: |  |
| Type de toiture : | [ ] Plate [ ] Standard (2 versants) [ ] 4 versants [ ] Autre, précisez :  |
| Revêtement de toiture : | [ ] Bardeaux d’asphalte [ ] Tôle prépeinte en usine [ ] Autre, précisez :   |

**Veuillez prendre note que le fait de compléter la présente demande ne vous autorise pas à débuter les travaux. Vous devez attendre l’émission du permis ou certificat avant d’entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procèdera à l’étude de la demande que lorsqu’elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d’éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.**

**Le permis ou le certificat d’autorisation demandé est émis dans un délai qui varie généralement de 2 à 3 semaines suivant la réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis. En période d’achalandage, ce délai peut se prolonger jusqu’à 4 semaines. Si la demande est associée à une demande de dérogation mineure ou de PIIA, ce délai est généralement de 8 à 12 semaines.**

**Merci de votre collaboration!**

***Signature du demandeur :***  ***Date : ***

[ ]  Je désire recevoir et signer mon permis par courriel.

[ ]  Je désire être avisé par téléphone et passer au bureau pour signer et récupérer mon permis.

1. Version mise à jour, Avril 2021 [↑](#endnote-ref-1)